

# nécessité d'évaluer les documents audio-visuels

par Sylvie MAZUR-FORTIN\*

Dans les lieux privilégiés d'apprentissage que sont nos écoles élémentaires et secondaires, nos C.E.G.E.P. et nos universités, les éducateurs deviennent de plus en plus conscients de l'aide précieuse que peut leur apporter le matériel d'enseignement. Et ils l'utilisent effectivement dans le but de favoriser l'apprentissage des élèves ou des étudiants dont ils ont temporairement la responsabilité. Le matériel d'enseignement inclut le tableau noir, le manuel scolaire, le matériel didactique, ... et, ce qui nous préoccupe ici, les documents dits audio-visuels, ou moyens audio-visuels ou, encore, moyens techniques d'enseignement. Ces derniers se présentent sous les formes les plus diverses, allant de la carte murale à la radio et à la télévision scolaires, en passant par toutes les variétés de documents sonores, visuels et audio-visuels.

Plusieurs éducateurs font régulièrement usage de films, de diapositives, de films fixes, de disques, etc. Nombreux sont ceux qui bénéficient de certaines facilités et produisent eux-mêmes les acétates pour rétroprojecteur, les diapositives, bandes magnétiques, etc. dont ils ont besoin. Des audio-vidéothèques et centres des media se créent en plusieurs endroits. Tout semble aller pour le mieux et les «audio-visua-listes» pourraient se croire heureux.

---

\* L'auteur, étudiante à la faculté des Sciences de l'éducation, Université de Montréal, désire remercier M. Claude Fournelle, du S.G.M.E. qui a contribué à cet article par plusieurs idées, suggestions et commentaires.

D'autre part, il existe encore une certaine méfiance envers les moyens techniques d'enseignement. Souvent, c'est le fait d'un manque d'information: on craint, par exemple, que les professeurs ne soient mis au rancart. Ou encore c'est le résultat d'une mauvaise expérience: on a mis des heures à choisir un film, à s'assurer que le projecteur serait disponible à l'heure et à la date prévues pour se rendre compte, finalement, que le film était trop technique! ... et les exemples pourraient se multiplier à l'infini.

Les expériences malheureuses de cette sorte ont tôt fait de décourager l'éducateur pourtant favorablement disposé à utiliser les moyens audio-visuels. Il a conscience de «l'école parallèle», d'une certaine compétition que lui font les *mass media*. Il est prêt à faire l'effort nécessaire pour intégrer l'audio-visuel dans son enseignement. Mais, si ses essais ne réussissent pas, ou s'il se sent menacé, il met de côté les moyens techniques d'enseignement et s'en tient au tableau noir, au manuel scolaire ou à tout autre matériel d'enseignement qui lui est plus familier.

Je n'ai pas l'intention ici de faire le procès de l'audio-visuel: faut-il ou non l'utiliser en éducation, quels sont ses coûts, ses risques, ses avantages et inconvénients... mais plutôt de réfléchir au problème du choix d'un document audio-visuel pour utilisation à des fins pédagogiques.

## Portrait de la situation

En situation d'apprentissage, tout document audio-visuel devrait non seulement favoriser cet apprentissage, mais ne devrait être utilisé que s'il permet d'atteindre plus efficacement les objectifs que se sont fixés l'éducateur et ses étudiants.

Le postulat précédent exprime globalement le critère de base qui devrait dicter une décision d'adoption ou de rejet d'un document. Voyons maintenant de quels moyens dispose l'éducateur pour juger si un document audio-visuel répond à ce critère. Comment fait-il son choix:

- 1) parmi les milliers de documents qui sont disponibles?
- 2) avec l'information qu'il peut obtenir sur ceux qui l'intéressent?
- 3) avec la formation qu'il a reçue?

## Les documents disponibles

Outre les documents produits localement, il y a tous ceux disponibles chez les producteurs et distributeurs, qu'il s'agisse d'entreprises éducatives, commerciales ou indépendantes. Au cours de mon travail dans une audio-vidéothèque universitaire, j'ai pu estimer le nombre de ces distributeurs à près de 1500. C'est déjà impressionnant! Pourtant

nombreux sont les enseignants qui ne connaissent que l'Office National du Film et l'Office du Film du Québec, par exemple.

Tous les responsables de l'audio-visuel, à un niveau ou l'autre, seront d'accord pour déplorer le manque de systématisation de l'information de ce type. En fait, chacun tente de se constituer une collection de catalogues dans lesquels il espère trouver les documents qui lui seront demandés par les enseignants, les documents qu'il voudra acheter, louer ou emprunter, selon les besoins exprimés. Mais, très vite, il se trouve inondé de catalogues qui lui offrent, toujours en termes très élogieux, des documents variés, allant de la photographie au ruban magnétoscopique, et ce, à tous les prix, pour tous les niveaux d'enseignement et sur tous les sujets. Tout de suite il réagit en essayant de mettre sur pied, tant bien que mal, un système de classification des catalogues. Lorsque c'est fait, ou en bonne voie de l'être, et même avant, un enseignant se présente et lui demande, par exemple, de lui suggérer un film montrant un volcan en éruption. ... Et c'est la panique! Faut-il prendre tous les catalogues un à un, et voir dans chacun s'il n'y a pas le film demandé? Après quelques mois ou quelques années d'expérience, on arrive à connaître assez bien ses distributeurs pour savoir lesquels sont les plus susceptibles d'offrir le document demandé. Mais quelle perte de temps!

Nous devons réagir à cette situation. Il faudrait nous mettre d'accord sur une forme de catalogue qui tiendrait compte de tous les détails pertinents et nous permettrait de retrouver, dans un délai raisonnable, les documents susceptibles de répondre à tel besoin précis. Un tel accord nous amènerait à établir un réseau de communication auquel chacun participerait avec les ressources dont il dispose. Sans cela, nous aurons à faire face à ce problème chaque fois que la collection de documents audio-visuels appartenant à l'institution elle-même ne pourra satisfaire tous les besoins.

## L'information sur les documents

Quel type d'information peut-on espérer obtenir sur les documents qui nous intéressent? Il y a d'abord la description qu'en font les producteurs ou distributeurs dans leurs catalogues. Ils y indiquent habituellement la matière, le sujet, quelquefois le niveau d'enseignement et, bien sûr, les caractéristiques techniques. Quelques mots leur suffisent pour résumer le contenu. Cependant, aucun catalogue n'indique les prérequis importants nécessaires à l'étudiant, ni l'apprentissage qu'il devrait atteindre après l'utilisation du document. Le niveau d'enseignement n'est, le plus souvent, qu'une hypothèse non vérifiée. Souvent la date de sortie ou de production

n'est pas donnée ou, encore, elle est incluse dans un code où seuls les initiés peuvent la distinguer. Il est important de connaître cette date car il risque d'y avoir un écart entre la réalité d'aujourd'hui et celle d'il y a 5, 10, 15 ans, tant au point de vue sociologique que scientifique. L'enseignant cherche une information très précise. Mais il n'est pas certain de la trouver dans un document qui prétend couvrir le même sujet. La description ou le synopsis du document ne lui indique pas si l'information recherchée sera donnée, ni quel sera le niveau d'information: général, scientifique ou technique. Nombreuses sont les déceptions dues à ce type d'imprécision.



Radio-Québec

La situation actuelle est telle que le seul moyen de connaître la valeur d'un document est de le visionner ou de l'écouter. Pour choisir le meilleur document audio-visuel parmi les 5 ou 10 qui nous paraissent valables d'après leur description, il nous faut les louer ou les emprunter, passer des heures à les scruter, pour être relativement fixés sur leur compte. Le plus souvent ils nous arrivent sans document d'accompagnement (comparable au «livre du maître» des manuels scolaires). Encore faut-il que les documents demandés aux distributeurs soient libres au moment où nous en avons besoin. J'ai déjà attendu six mois qu'un film soit disponible avant de pouvoir le visionner! Les distributeurs ont des délais de réservation des plus variés; certains n'ont pas de tels délais, d'autres les fixent à 3 semaines. Certains acceptent les réservations par téléphone, d'autres ne répondent qu'aux réservations écrites.

Pour l'enseignant qui veut vraiment se donner la peine de choisir soigneusement le document audio-visuel le plus efficace, le mieux approprié à ses besoins, toutes ces difficultés rendent le processus du choix d'un document des plus onéreux en termes d'argent, de temps et d'efforts. Même si l'enseignant a le courage et la patience de se soumettre à ce long processus, il ne peut encore être tout à fait certain que le document choisi soit efficace s'il ne l'expérimente effectivement avec ses étudiants. Les éducateurs qui se soumettent à ce très long processus sont rares! Peut-on encore s'étonner du peu d'intérêt que manifestent beaucoup d'entre eux pour les moyens techniques d'enseignement?

Bien sûr il est possible de s'informer auprès des producteurs pour obtenir un rapport d'évaluation du document audio-visuel qui nous intéresse. Mais, habituellement, une telle démarche ne donne aucun résultat. Bien qu'il soit question d'évaluation du matériel d'enseignement depuis déjà plusieurs années, ce type d'activité est encore peu répandu pour ne pas dire inexistant. Kenneth Komoski, directeur de l'EPIE Institute (*Educational Product Information Exchange Institute*) estime qu'environ 200,000 titres constituent le matériel didactique actuellement disponible sur le marché américain (il inclut les manuels scolaires). Sur ce nombre à peine 1% a été évalué d'une façon ou d'une autre<sup>1</sup>. Pour le Québec, les chiffres sont probablement différents, mais quel est le pourcentage de documents réellement évalués? La publicité ne peut se permettre d'être inefficace et elle prend les moyens pour s'assurer l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixés. En éducation, nous assurons-nous que l'efficacité justifie les coûts?

## Formation des maîtres

On peut également se demander si l'enseignant a été formé à choisir les moyens techniques d'enseignement pouvant être utilisés efficacement avec des élèves qui constituent un public particulier, avec tel niveau de connaissance, telles habiletés intellectuelles, telles attitudes, telle motivation, etc. A-t-on donné, dans les écoles normales et les universités, des cours sur le choix, l'évaluation et l'exploitation pédagogique des moyens audio-visuels? Bien sûr on y a touché dans les cours de didactique et de méthodologie, mais de façon tellement simpliste que le problème se pose vraiment lorsqu'on est titulaire d'une classe, ou lorsqu'on doit donner un cours à 3, 4 ou 500 étudiants. L'enseignant cherche un document qui pourra renforcer ou compléter le message qu'il veut faire passer, mais il ne peut faire son choix qu'à tâtons, d'une façon empirique et sans aucune garantie sur la valeur du document ni sur ses effets.

N'oublions pas que le matériel d'enseignement, audio-visuel ou autre, ne se suffit pas à lui-même. Le noyau central de la situation d'apprentissage se compose d'abord d'un ou des élèves et de l'éducateur, auxquels vient s'ajouter le matériel d'enseignement. De l'interaction de ces trois éléments peut naître l'apprentissage si l'enseignant sait *utiliser ou exploiter* le matériel dont il dispose. Dans le cas contraire, le matériel utilisé peut n'apporter aucun bienfait ou même nuire à l'apprentissage. Un exemple grossier: un film en boucle, mono-conceptuel et muet, ne peut être utilisé comme un film 16mm sonore. Le document audio-visuel, qui est aussi un matériel d'enseignement, ne peut et ne doit pas remplacer l'éducateur; c'est un outil que celui-ci doit savoir utiliser, exploiter. Croit-on encore que c'est une connaissance innée chez l'éducateur? N'y a-t-il pas plutôt une situation à améliorer?

Pour résumer la situation disons que:

- 1°) il existe un nombre impressionnant de documents audio-visuels, mais aucun système d'information unifié et efficace permettant de juger de leur disponibilité;
- 2°) l'information fournie par les producteurs et distributeurs est inadéquate, incomplète et superficielle et ne permet pas le choix judicieux d'un document audio-visuel;
- 3°) les documents audio-visuels ne sont, en général, ni validés ni évalués sérieusement;
- 4°) la formation des éducateurs accuse des faiblesses dans l'apprentissage du choix et de l'exploitation des moyens techniques d'enseignement.

Même si l'éducateur a clairement précisé les objectifs qu'il vise, cette situation lui crée un problème de taille lorsqu'il doit décider quel document utiliser, emprunter, louer ou acheter, et comment exploiter le document choisi. Heureuse ou non, la décision prise a toujours des conséquences directes sur l'apprentissage et sur les budgets. Nous avons vu aussi certains effets secondaires malheureux dus à une telle situation. Afin de seconder l'éducateur dans son travail professionnel, il faut prévoir une politique qui permette de contrôler la qualité et l'efficacité du matériel d'enseignement. Les suggestions qui suivent visent le problème des documents audio-visuels utilisés en éducation mais, peut-être, pourraient-elles aussi s'appliquer à celui du matériel d'enseignement en général.

quelques  
solutions au problème

### **Évaluation scientifique des documents audio-visuels**

En plus d'améliorer la formation des éducateurs et de trouver une solution au problème du catalogue des documents audio-visuels, il serait souhaitable de faire l'évaluation de tout document audio-visuel disponible sur le marché. Cette évaluation comporterait une description du document et un jugement sur sa valeur. Elle aurait pour but de recueillir, d'analyser et de rendre compte des informations pertinentes. Le rapport d'évaluation devrait être significatif et permettre la confrontation de documents comparables; il serait ainsi un outil entre les mains de ceux qui ont à prendre une décision et à choisir entre plusieurs alternatives.

Pour Michael Scriven<sup>2</sup>, toute évaluation d'un matériel d'enseignement devrait être à la fois interne, externe et comparative. L'évaluation interne examine le matériel lui-même: la validité de ses objectifs, son contenu, la stratégie éducative employée, sa qualité technique... L'évaluation externe a pour but de mesurer les effets directs et indirects de l'exploitation pédagogique du matériel. Entre autres, elle cherche à répondre à la question suivante: les objectifs visés par ce document sont-ils réellement atteints, et dans quelle mesure? Ces deux formes d'évaluation se complètent car, ensemble, elles peuvent déterminer l'efficacité ou non du document et les causes des résultats obtenus.

Pour Scriven, l'évaluation est toujours comparative explicitement ou implicitement. En effet, on évalue en fonction d'un contexte: un autre matériel, un document audio-visuel par exemple, ou les connaissances que nous avons de ce qui, jusque là, s'est avéré possible ou impossible avec d'autres documents. Les critères d'évaluation ne seraient donc pas absolus mais en relation avec ce contexte. D'autre part les résultats de l'évaluation globale d'un document seraient d'autant meilleurs que le document a été évalué en cours de production (*formative evaluation*).

Une évaluation de ce type nous oblige à envisager une situation expérimentale qu'il est encore difficile de déterminer avec précision. Elle exigerait la collaboration de spécialistes de l'évaluation, de la matière ou sujet du document, de la pédagogie de l'audio-visuel, ces personnes étant soutenues dans leur travail, par un appareil expérimental dont on peut facilement imaginer les exigences et la complexité. Malgré ces difficultés, il faut examiner sérieusement cette solution et la mettre en application dès que possible. Il ne serait pas réaliste de vouloir évaluer de la sorte tous les documents audio-visuels, mais

ce processus expérimental devrait au moins s'appliquer aux documents ou séries de documents qui exigent des investissements importants pour leur production et leur exploitation.

## **Dans l'immédiat, que pouvons-nous faire?**

Tenant compte du fait qu'un matériel d'enseignement extrêmement diversifié est actuellement utilisé à tous les niveaux d'enseignement, il serait souhaitable de voir circuler l'information recueillie quant à sa valeur et à son efficacité.

Les comités de sélection de matériel didactique qui se réunissent au sein des différentes unités administratives à travers la province, devraient procéder à des échanges sur les résultats de leurs sessions d'étude du matériel, en vue d'achat ou de location. Administrateurs, responsables des programmes, enseignants et responsables de l'audio-visuel devraient tous collaborer à ce choix. Par sa formation, ses compétences et son expérience, chacun a un point de vue différent dont il faut tenir compte. On pourrait créer un genre de comité qui pourrait être qualifié de «comité professionnel»<sup>3</sup>. L'appréciation d'un tel groupe est surtout basée sur les qualités internes du matériel comme sa durabilité, son prix, la probabilité de son efficacité et de son attrait pour les élèves, etc. et sur certaines qualités externes comme sa capacité d'intégration au cadre général du programme et au cadre plus particulier des objectifs pédagogiques de l'école, d'une classe spéciale, etc.

Ce niveau d'évaluation ne devrait être considéré que comme un point de départ car le jugement sur *la valeur d'un matériel d'enseignement doit être basé sur des résultats identifiables de l'utilisation du matériel en situation d'apprentissage*, et cette valeur est en fonction des résultats obtenus avec d'autres documents comparables. C'est pourquoi il faut également que les utilisateurs du matériel se transmettent les résultats de leur expérience avec tel ou tel document.

L'enseignant du Lac-St-Jean, par exemple, qui a pris le temps de choisir un document audio-visuel et l'a ensuite utilisé avec ses étudiants, devrait communiquer les résultats de cette expérience. Cette information profiterait à tous ses collègues. Ainsi, chaque enseignant pourrait recevoir un rapport d'appréciation ou d'évaluation sur 5, 10 ou 15 documents comparables et sur le même sujet. Il aurait en main une information pertinente lui permettant de choisir celui qui lui paraît répondre le mieux à ses objectifs. Après utilisation, il produirait à son tour un rapport d'évaluation dont les autres tiendraient compte.

Le rapport d'appréciation pourrait se présenter sous la forme d'un feuillet-réponse très simple mais suffisamment précis et systématisé pour permettre une compilation, ou du moins une comparaison, des jugements portés par différentes personnes ayant effectivement utilisé tel document audio-visuel. Grâce à cette façon de procéder, nous aurions, du même coup, un aperçu de la réaction des étudiants, qui, ne l'oublions pas, sont les principaux intéressés. D'ailleurs, pourquoi ne ferait-on pas appel à eux? Certains participent déjà à l'évaluation de leur maître. Ils pourraient également nous faire connaître leur appréciation et du document audio-visuel et de l'exploitation qui en a été faite.

Le feuillet-réponse à utiliser, qu'on pourrait aussi appeler grille d'évaluation, n'existe pas encore (à notre connaissance), mais on pourrait retenir, comme point de départ pour la construction d'une telle grille, les trois descriptions-critères proposées par Robert McIntyre<sup>3</sup>:

- 1) *L'énoncé des objectifs pédagogiques* pouvant être atteints par l'utilisation du document audio-visuel. Dans la mesure du possible ces objectifs doivent être exprimés en termes de comportements mesurables de la part des élèves ou des étudiants.
- 2) *La description du public visé*, soit les élèves ou étudiants qui utiliseront le matériel: types d'élèves, niveau d'intelligence, niveau d'apprentissage acquis, etc.
- 3) *La description du degré de participation de l'enseignant et/ou de la compétence* qui lui est demandée pour utiliser le matériel. Par participation de l'enseignant on entend le type d'utilisation ou d'exploitation qu'il fait du document, son interaction avec le document et les élèves. La compétence se réfère au type de formation ou de préparation demandée à l'enseignant.

Avec ces trois descriptions, qui devraient être structurées de façon à permettre la compilation de réponses venant de plusieurs sources, on pourrait évaluer un document audio-visuel en fonction de:

- sa **PROBABILITÉ DE SUCCÈS**, c'est-à-dire la probabilité que soient atteints des objectifs spécifiques par un type bien défini d'étudiants, avec un certain type d'éducateur, utilisant de telle manière un document audio-visuel;
- de son **EFFICIENCE** ou de sa **RÉELLE EFFICACITÉ** en fonction des coûts, du temps et des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs fixés.

## Conclusion

Il est important et urgent de faire la mise en commun de toutes les ressources disponibles: celles des éducateurs, de leurs associations professionnelles, des chercheurs en éducation, des producteurs de documents audio-visuels et de l'Etat. C'est à cette condition qu'on pourra, en quelques années à peine, si on commence tout de suite, réaliser cette transmission d'information. La diffusion de l'information pourrait déjà se faire en utilisant les voies de communications connues des éducateurs: les revues, journaux, bulletins des associations d'enseignants, du ministère de l'Education, etc.

Parallèlement à cette action, on devrait se mettre à la tâche en vue de réaliser des grilles d'évaluation plus scientifiques qu'il faudra expérimenter afin qu'elles nous permettent de poser des jugements d'évaluation valables sur le matériel d'enseignement audio-visuel.

Enfin, c'est peut-être à l'Etat de mettre sur pied un service d'évaluation auquel collaboreraient des organismes ou instances décentralisées du monde de l'éducation. Je crois qu'un tel service apporterait une solution à cet important problème du choix et de l'exploitation des documents audio-visuels car l'évaluation ou l'appréciation des moyens techniques d'enseignement touche à peu près à tous les aspects du monde de l'éducation: l'apprentissage, le renouvellement de la pédagogie, l'administration, la formation des maîtres et la production elle-même.

## Références:

1. Commentaire fait par M. Komoski lors d'un atelier sur l'évaluation des documents audio-visuels, *Second Conference on Educational Technology*, 19 au 23 mars 1972, New York.
2. SCRIVEN, Michael, *Methodology of Evaluation*, The Social Science Education Consortium, Publication n° 110, Purdue University, Lafayette, Indiana, Mars 1966. Microfiche ERIC n° ED 014 001.
3. McINTYRE, Robert B. et NELSON, Calvin C., *Empirical Evaluation of Instructional Materials*, in *Educational Technology*, Vol. 9, n° 2, Février 1969, p. 24-27.

## Votre «Charter» personnel en Europe

La façon économique de louer une Renault

2 semaines

	15 sept. au 15 juin	15 juin au 15 sept.	1 mois	2 mois
Renault 4 ex.	165.	209.	319.	422.
Renault 6 TL	183.	231.	360.	463.
Renault 12 TL	221.	282.	428.	524.
Renault 16 TL	251.	319.	525.	618.
Renault 17 TL	—	—	596.	718.

De plus, le plan RENAULT vous offre:

- KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
- Assurance SANS FRANCHISE
- Aucun dépôt supplémentaire à verser.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou

SERVICE OUTREMER RENAULT  
B.P. 6400  
Montréal 101, P.Q. tél. 653-3661

